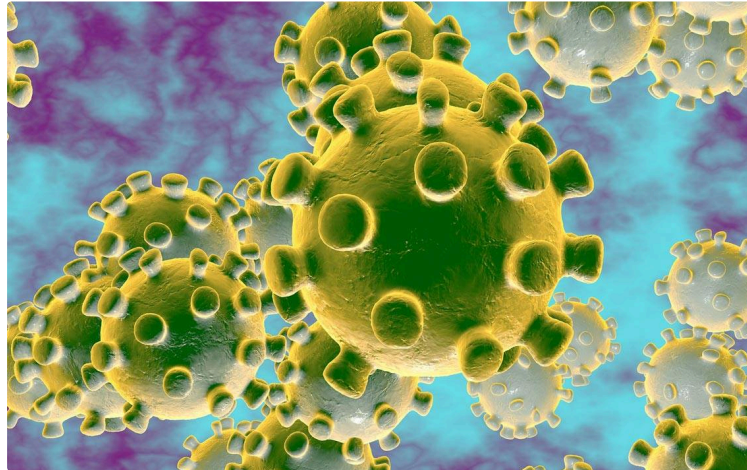


## Coronavirus : l'ARS fait le point ce samedi 11 avril, à 18 h 30

Le Gers enregistre son neuvième décès



Coronavirus : l'ARS fait le point ce samedi 11 avril, à 18 h 30

Ce bulletin récapitulatif n°34 de l'Agence régionale de santé recense, ce samedi 11 avril, à 18 h 30, un total de 4468 tests positifs de coronavirus en Occitanie, 925 hospitalisations en cours (dont 292 en réanimation) et 233 décès en établissements de santé.

À ce jour, 1218 patients ont pu regagner leur domicile après leur passage en établissement hospitalier.

Pour le Gers, par rapport à vendredi, nous enregistrons une nouvelle hospitalisation, un nombre identique de réanimations, un nouveau retour à domicile et un décès supplémentaire, soit 9 au total.

**4468**  
TESTS POSITIFS  
EN OCCITANIE

- 925 hospitalisations en cours, dont 292 en réanimation
- 1 218 retours à domicile
- 233 décès à l'hôpital

**Surveillance sanitaire**  
Santé publique France assure désormais un suivi épidémiologique harmonisé au plan national. Pour chaque région les données de surveillance collectées auprès des partenaires sont accessibles sur le site de Santé publique France > consulter le bulletin Occitanie

SUIVI DE L'ACTIVITE HOSPITALIERE PAR DEPARTEMENTS	HOSPITALISATIONS EN COURS	DONT REANIMATION	TOTAL RETOURS A DOMICILE	TOTAL DECES (en établissements de santé)
Ariège (09)	15	4	15	1
Aude (11)	66	14	93	37
Aveyron (12)	55	6	56	17
Gard (30)	100	40	84	23
Haute-Garonne (31)	239	94	229	28
Gers (32)	26	4	21	9
Hérault (34)	187	56	369	74
Lot (46)	20	10	49	2
Lozère (48)	6	1	11	-
Hautes-Pyrénées (65)	74	5	44	8
Pyrénées-Orientales (66)	77	29	182	21
Tarn (81)	42	19	53	10
Tarn-et-Garonne (82)	18	10	12	3
<b>OCCITANIE</b>	<b>925</b>	<b>292</b>	<b>1218</b>	<b>233</b>

LES INFORMATIONS UTILES

**0 800 130 000** (appel gratuit)

[gouvernement.fr/info-coronavirus](https://gouvernement.fr/info-coronavirus)

**24 / 24**

Cliquez ici pour consulter :  

- Les derniers communiqués de presse de l'ARS Occitanie
- Le dernier point de situation national du Ministère de la santé (video)

Consultez les sites officiels mis à jour en temps réel :  
 Questions-réponses, mesures mises en œuvre par le gouvernement, recommandations pour les professionnels de santé et les voyageurs...  
[www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)  
[www.solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus](http://www.solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus)  
 Suivi épidémiologique : [www.santepubliquefrance.fr](http://www.santepubliquefrance.fr)

En direct sur Twitter :  
[@gouvernementFR](https://twitter.com/gouvernementFR) [@MinSoliSante](https://twitter.com/MinSoliSante)  
[@AlerteSanitaire](https://twitter.com/AlerteSanitaire) [@ARS\\_OC](https://twitter.com/ARS_OC)

**En bref : les infos du jour**

- **Vigilance concernant les tests sérologiques** : le Ministère des Solidarités et de la Santé ainsi que l'ensemble des sociétés savantes indiquent que la fiabilité de tests sérologiques n'est pas établie et que leur usage et conditions d'utilisation ne sont pas définis. Les conditions de recours à ces tests sont en cours de définition par le Ministère et seront rendues publiques prochainement.
- **La crainte de la contamination par le Covid-19 ne doit pas empêcher le recours aux soins** : c'est particulièrement important pour les patients souffrant de pathologies nécessitant un suivi régulier ou pour les enfants et femmes enceintes. Selon la situation, le médecin traitant peut proposer une téléconsultation ou une consultation à son cabinet, avec un aménagement d'horaire.

En l'absence du médecin traitant ou en cas de signes de gravité, composez le 15.

**PRATIQUE**

**EHPAD**  
Le dépistage en EHPAD s'intensifie en Occitanie : dès qu'un cas est confirmé, des professionnels de proximité sont mobilisés pour réaliser un dépistage auprès de l'ensemble des résidents et du personnel. Voir le communiqué

**Education nationale**  
Consultez les recommandations du Ministère de l'Éducation nationale et de vos Rectorats à Montpellier et à Toulouse.

**Arrêts de travail**  
Coronavirus : les déclarations d'arrêt de travail sont simplifiées pour les salariés parents, les personnes en ALD et les femmes enceintes. Voir les modalités sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)